

sentiment unanime de la population de notre pays. Nous sommes un pays libre; notre Gouvernement jouit d'une constitution spéciale, et notre devoir est d'exécuter la volonté du peuple; du moment que le peuple exprima sa volonté, nous n'avions qu'un devoir à remplir, et c'est ce que nous avons fait librement. Nulle autorité ne pouvait nous forcer à agir comme nous l'avons fait, mais dans la plénitude de notre indépendance législative, nous avons le droit de répondre à la volonté populaire.

Je demanderais à mon très honorable ami de répondre encore aujourd'hui à la volonté populaire; le peuple veut maintenant que ces différentes propositions lui soient soumises, et qu'on lui accorde le droit de se prononcer avant que le pays s'engage d'une façon permanente à une politique de ce genre. Je crois qu'on pourrait invoquer beaucoup de raisons à l'appui de cette proposition. Je suis convaincu, tout autant que n'importe quel citoyen du pays, qu'il est du devoir du Canada de participer, d'après une base permanente, à la défense de l'empire et d'assumer notre part raisonnable sur ce point. Mais je dis que chercher à faire adopter une politique semblable par le peuple du Canada, sans lui fournir l'occasion de se prononcer dans l'affirmative ou dans la négative, serait commettre une des grandes erreurs dont pourrait se rendre coupable celui-là même qui favoriserait cette politique.

Si mon très honorable ami pouvait, durant un intervalle relativement très court, en 1899, répondre à la volonté du peuple, il semble n'exister aucune raison qui l'empêche aujourd'hui de répondre également au sentiment populaire sur cette question. Ce que demande notre population, autant qu'en peut juger celui qui a observé les courants de l'opinion publique, les désirs de notre population, c'est qu'on aide immédiatement et effectivement l'empire, et qu'on examine et qu'on mûrisse avec le plus grand soin possible toutes propositions d'un caractère permanent, avant de s'engager à suivre une politique semblable, parce qu'il faut tenir compte d'un grand nombre de considérations. Il est un motif, et non pas le moins important, auquel j'ai fait allusion en traitant ce sujet le 12 janvier; il se rapporte à l'opinion du pays quant aux questions d'un intérêt international. On devrait s'occuper de ces matières; les grands dominions de l'empire devraient les étudier à fond avant d'établir une base permanente de coopération relative à la défense navale de l'empire: il ne saurait exister de doute sur ce point. Voilà une question qu'il nous faudra étudier et régler un jour ou l'autre.

Puisque les propositions du Gouvernement sont faibles et inefficaces, parce qu'on ne saurait les mettre à exécution d'ici à dix ou quinze ans, je dis que la meilleure chose que nous pourrions faire serait de mû-

M. R. L. BORDEN.

rir entièrement ces propositions, pour nous occuper de tout ce qui a trait à nos relations avec l'empire quant à notre coopération à la défense de ce dernier, tout en faisant ce qui est, après tout, le plus important, c'est-à-dire tout en nous tenant aux côtés de la mère patrie dans les circonstances qui peuvent surgir à l'heure qu'il est.

Nous connaissons aujourd'hui les besoins de la mère patrie. Nous avons sous les yeux l'exemple splendide des autres colonies de l'empire. N'avons-nous pas autant de courage et autant de foi qu'elles en ont? Une flotte australienne ou un dreadnought de la Nouvelle-Zélande défendront-ils le drapeau qui déroule ses plis au-dessus de nos têtes, alors que nos petits cuirassés fuiront désemparés devant l'ennemi? Ce n'est pas ainsi que je comprends l'esprit, les aspirations ou le sentiment du peuple canadien. Je crois que ce dernier est prêt à assumer sa pleine responsabilité dans tout péril qui pourrait menacer l'empire. Le cœur et les mains des Canadiens sont assez puissants pour vouloir et pour agir, suivant en cela l'exemple de leurs ancêtres, et je ne doute pas que, selon le sentiment exprimé d'une façon aussi éloquente par mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier), les descendants de Français au Canada seront tout aussi prompts et tout aussi prêts à agir et à assumer leur part de responsabilité tout aussi bien que leurs concitoyens de descendance anglaise, tel qu'ils l'ont prouvé dans le passé. Que notre aide soit donc empressée et généreuse, afin que la mère patrie puisse compter avec assurance, non seulement sur une aide matérielle, mais encore sur le courage, la foi et la détermination qui proclameront aux amis comme aux ennemis que dans la paix ou dans la guerre, l'empire est un et indivisible. Je propose donc:

Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

Les propositions du Gouvernement ne sont pas en harmonie avec les recommandations de l'amirauté, et, en raison de ce qu'elles confèrent au Gouvernement le pouvoir d'empêcher les forces navales du Canada d'agir conjointement avec celles de l'empire en temps de guerre, elles ne sont pas judicieuses et présentent des dangers.

Qu'aucun projet de cette nature ne peut être accepté sûrement à moins qu'il n'assure l'unité d'organisation et d'action sans laquelle il ne peut exister de coopération effective dans les efforts communs pour la défense de l'empire.

Que, tout en rendant nécessaire une dépense considérable pour frais de construction et de maintien, ledit projet n'apportera à l'empire aucune aide immédiate ou efficace et ne produira aucuns résultats adéquats ou satisfaisants pour le Canada.

Que l'on ne devrait se lier à aucune entreprise d'un caractère permanent et qui entraînerait des dépenses futures considérables,